

1

(N^o 109.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1837.

Amendement de M. le ministre des finances au budget de la dette publique.

TITRE I^{er} DU BUDGET GÉNÉRAL.

Dette publique.

CHAP. II. — ART. 5.

Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances, retenus en Hollande, (au lieu de 180,000 fr.) 270,000 francs.